



Direction des Affaires Juridiques
et des Assemblées

Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 47 47 47

Arrêté n° 2026-Agglo-0264

Le Président,

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9,
- Vu** la convention de mutualisation entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la Ville de La Roche-sur-Yon signée en application de la délibération n°11 du Conseil communautaire du 14 décembre 2021,
- Vu** l'arrêté n°2026-Agglo-0205 du 30 avril 2026 donnant délégation de signature à Denis GERBOUIN, Directeur mutualisé des sports par intérim,
- Considérant** l'organisation mutualisée des services de La Roche-sur-Yon Agglomération et de la ville de La Roche-sur-Yon,
- Considérant** la nécessité d'assurer le fonctionnement normal de l'Administration,
- Considérant** l'évolution des missions confiées à Denis GERBOUIN,

Sur proposition de la Directrice générale des services,

Arrête

- Article 1 :** L'arrêté n°2026-Agglo-0205 du 30 avril 2026 donnant délégation de signature à Denis GERBOUIN, Directeur mutualisé des sports par intérim est abrogé.
- Article 2 :** La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui remplace l'arrêté n°2026-Agglo-0205 du 30 avril 2026.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 26/05/2026

Le Président,
Romain BOSSIS

Signé numériquement le 26/05/2026
par BOSSIS Romain
Président

Le Président

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.*